

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1588

présenté par
Mme Luquet

ARTICLE 11

I. – À l'alinéa 3, substituer aux deux occurrences des mots :

« dispositifs d'ombrage »

le mot :

« ombrières ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« réalisés »

le mot :

« réalisées ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« installés »

le mot :

« installées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.